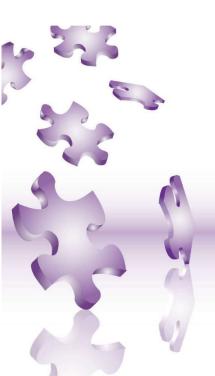


Depuis plus de 60 ans au service des femmes, des familles et des sages-femmes

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Depuis 1945, l'UNSSF s'engage à promouvoir les sages-femmes : profession médicale dédiée à la santé des femmes



Construisons l'avenir ensemble!

L'UNSSF: un interlocuteur incontournable

Né en 1945 dès la création de la Sécurité Sociale, notre syndicat a toujours été acteur des négociations conventionnelles, et porte les valeurs fortes que sont l'accès aux soins pour tous et la qualité des soins donnés aux femmes et aux enfants.

Un syndicat représentatif

L'UNSSF participe à l'évolution de la profession, avec un ancrage départemental, régional, national et international. Il représente la profession au sein :

- des Commissions Paritaires Régionales et Nationale (CPR et CPN),
- des Comités Départementaux de Concertation et d'Echanges (CDCE),
- des CPR et CPN pour les MSP (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles) et pour les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé),
- des Unions Régionales des Professionnels de Santé Libéraux (URPS),
- de l'ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu),
- du Conseil National Professionnel des sages-femmes (CNP-SF)
- du Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF-PL),
- de la Confédération Internationale des Sages-Femmes (ICM),
- des groupes de travail de la Haute Autorité de Santé (HAS)
- de la commission d'autorisation d'exercice des sages-femmes à diplôme hors communauté européenne.

Un syndicat dynamique et réactif

L'UNSSF développe des actions concrètes auprès de son réseau en métropole et dans les DOM-TOM :

- actions de formation (journées de formation de ses représentants, réunions d'information locales)
- veille sur toutes les actualités professionnelles
- relais de communication auprès des sages-femmes
- travaux de recherche sur la profession
- mise en place de groupes de travail interprofessionnels

Construisons l'avenir ensemble!



POLITIQUE SYNDICALE

La sage-femme, acteur de 1er recours

L'UNSSF fait le pari qu'en situant les sages-femmes comme acteurs de premier recours de la maternité, en créant des filières physiologiques et en replaçant les professionnels de la périnatalité au cœur de leurs compétences respectives, il y aurait suffisamment d'économies générées pour que chacun, salarié ou libéral soit correctement rémunéré sans peser sur le budget de l'assurance maladie.

Des soins de qualité accessibles à tous

L'UNSSF fait le pari qu'en améliorant la globalité et la cohérence de leurs suivis, les femmes et les familles seront à la fois plus satisfaites et mieux soignées.

Défendre le choix des femmes

L'UNSSF fait le pari que la réorganisation des soins dans un réel partenariat ville-hôpital permettrait de répondre aux différentes attentes des femmes en périnatalité (accouchement hospitalier, maison de naissance, accouchement à domicile).

Démographie

Près de 23000 sages-femmes sont aujourd'hui en activité en France, dont environ 75 % travaillent dans les établissements de soins publics ou privés, 20 % en libéral et 5 % dans la fonction publique territoriale.

Compétences

Exerçant une profession médicale, la sage-femme assure, en toute autonomie, la surveillance de la grossesse normale, du travail et de l'accouchement, ainsi que les soins à la mère et à l'enfant après l'accouchement. Elle dispose du droit de prescription de médicaments, de dispositifs médicaux et de vaccins. Elle assure le suivi gynécologique de prévention, la prescription de contraception et peut pratiquer l'IVG médicamenteuse. Dans ses différents modes d'exercice, la sage-femme travaille

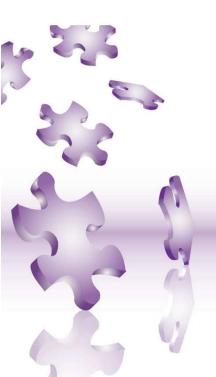
en pluriprofessionnalité.

Cette vision va au-delà de la défense des droits des sages-femmes. Elle porte l'espoir d'une organisation de la périnatalité satisfaisante pour tous les acteurs, respectueuse des usagers et économiquement pérenne.



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

118-130 avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
contact@unssf.org
https://unssf.org



Construisons l'avenir ensemble!